



03

août
2017

▲ Niv. 2

L'État a
répondu

France

n° 37/2015

Création de l'alerte : 06 mai 2015

La France légalise la surveillance massive de ses citoyens

SOURCE DE LA MENACE ▶ **Etatique**CATÉGORIE ⓘ ▶ **Autres actes ayant des effets dissuasifs sur la liberté des médias**

AUTEUR : Article 19, FEJ/FIJ

L'Assemblée nationale française a voté, le 5 mai 2015, le projet de loi sur le renseignement qui donne au Premier ministre le pouvoir de surveiller massivement et sans contrôle judiciaire la population française. Ce projet, adopté dans le cadre d'une procédure d'urgence, soulève l'opposition de nombreuses organisations civiles et professionnelles (les syndicats de journalistes SNJ et SNJ-CGT, la Fédération européenne des journalistes, la Ligue des Droits de l'Homme, Amnesty International, le Syndicat de la magistrature, l'Union syndicale des magistrats, le Syndicat des avocats, le Défenseur des Droits, la Commission nationale Informatique et Libertés...). Le texte légalise la pratique, par les services de renseignement, d'une surveillance particulièrement large et intrusive pour la vie privée des citoyens, sans réel contre-pouvoir, y compris pour des objectifs sans lien avec le terrorisme. Cette loi compromet manifestement la protection des sources des journalistes ; elle a un effet dissuasif évident sur les lanceurs d'alerte.

MISES À JOUR

05 oct. 2015 : Le 3 octobre 2015, la loi renseignement est entrée en vigueur, après la parution au Journal officiel du décret du président de la République, qui nomme les membres de la Commission nationale de contrôle des techniques du renseignement (CNTR). Le même jour, 180 journalistes de l'Association confraternelle de la presse judiciaire (APJ) ont annoncé avoir déposé un recours auprès de la Cour européenne des Droits de l'Homme, dénonçant l'impact que la loi est susceptible d'avoir sur les libertés civiles et demandant à la Cour d'invalider les pouvoirs étendus que la loi attribue aux services de renseignement.

➡ **Article publié par Le Monde : 'La loi renseignement attaquée par des journalistes devant la Cour européenne'**


22 mai 2015 : La réponse des journalistes aux autorités françaises sur le projet de loi sur le renseignement

➔ [Article publié sur le site Internet de la FEJ](#)

INFORMATIONS ADDITIONNELLES

- ➔ [Lettre du Rapporteur spécial des NU sur la promotion et la protection du droit à la liberté d'opinion et d'expression/Rapporteur spécial des NU sur le droit de réunion et d'association pacifiques/Rapporteur spécial des NU sur la situation des défenseurs des droits de l'homme/Rapporteur spécial des NU sur la promotion et la protection des droits de l'homme et des libertés fondamentales dans la lutte antiterroriste/Rapporteur spécial des NU sur le droit à la vie privée](#)
- ➔ [Article du New York Times : "L'initiative des législateurs français pour étendre largement la surveillance"](#)
- ➔ [Communiqué de la FEJ](#)

RÉPONSES DE L'ÉTAT

 **12 mai 2015** | Réponse des autorités françaises

➔ [Texte de la réponse](#)

SUITES DONNÉES



03 août 2017 | La Cour européenne des droits de l'homme a décidé de communiquer au gouvernement français plusieurs requêtes déposées par des journalistes et des avocats qui concernent la loi française du renseignement du 24 juillet 2015. Le 27 avril et le 4 juillet 2017, la Cour a posé des questions aux parties en vertu des articles 8 (droit au respect de la vie privée et de la correspondance), 10 (liberté d'expression) et 13 (droit à un recours effectif) de la Convention.

- ➔ [Questions posées aux parties - Requête de l'Association confraternelle de la presse judiciaire contre la France](#)
- ➔ [Questions posées aux parties - Requête Follorou v. France et Johannes v. France](#)

20 mai 2015 |

Le Commissaire aux droits de l'homme s'adresse au Sénat concernant



le projet de loi sur le renseignement

➔ **Lettre adressée aux membres de la Commission des lois du Sénat français**



06 mai 2015 | Communiqué de presse du Représentant de l'OSCE pour la Liberté des Médias

➔ **Représentant de l'OSCE: 'la loi française sur le renseignement menace le droit des journalistes à la protection des sources' (en anglais)**



13 avr. 2015 | Communiqué du Commissaire aux Droits de l'Homme

➔ **Nils Muižnieks: "Le projet de loi porte gravement atteinte aux libertés"**

INSTRUMENTS DU CONSEIL DE L'EUROPE



29 févr. 2016 | Fiche thématique relative à la surveillance de masse

➔ **Aperçu de la jurisprudence de la CEDH et autres sources pertinentes du Conseil de l'Europe relatives à la surveillance de masse (disponible en anglais uniquement)**

CLAUDE DE NON-RESPONSABILITÉ

Cette rubrique présente une sélection non-exhaustive des documents du CdE et de la jurisprudence de la CEDH. Cette information ne constitue pas une évaluation juridique de l'alerte et ne doit pas être interprétée ou utilisée en ce sens.